

Territoires

Quartiers prioritaires en Bretagne : une forte diversité de situations, de trajectoires et d'environnement

La diversité des situations des quartiers prioritaires en Bretagne est presque aussi prononcée qu'à l'échelle nationale. Certains quartiers bretons connaissent ainsi un degré de précarité assez élevé. L'hétérogénéité des quartiers bretons s'observe dans de nombreux autres domaines : contrastes internes, dynamiques récentes, insertion dans leur environnement urbain. En outre, la précarité ne s'arrête pas aux frontières des quartiers prioritaires ni même à celles de l'espace urbain, comme l'illustrent certains territoires du Centre Bretagne.



Malgré la crise économique et une progression record du taux de chômage ces dernières années, la Bretagne reste moins touchée par les difficultés sociales que d'autres régions. Son taux de pauvreté¹ est le plus faible des régions françaises (11,6 % en 2010 contre 14,1 % pour l'ensemble France métropolitaine) et le taux de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) y est également le plus bas de France (4,1 % contre 6,1 % en moyenne nationale). Pour autant, cette vue d'ensemble ne prévaut pas pour tous les territoires de la région, certains étant en proie à des difficultés sociales plus marquées.

Les 44 quartiers prioritaires en Bretagne sont très distincts les uns des autres

A l'instar de l'ensemble des régions françaises, la population bretonne vit majoritairement dans un environnement urbain. Bien que moins concentrée dans les grandes villes grâce au maillage territorial des villes petites et moyennes, la population bretonne réside, pour les deux tiers, dans une unité urbaine. Celles de plus de 75 000 habitants (Rennes, Brest, Lorient, Saint-Brieuc,

Quimper et Vannes) abritent 27 % de la population régionale. La politique de la ville vise à prendre en compte les quartiers qui concentrent sur un territoire réduit une forte proportion de personnes en situation précaire².

Vingt zones urbaines sensibles (Zus) et vingt-quatre nouveaux quartiers prioritaires (NQP) existent en Bretagne. Ils sont situés dans quinze unités urbaines, dont ils représentent 14,4 % de la population et plus de 40 % des personnes à bas revenus.

En Bretagne comme en France, l'ensemble des quartiers prioritaires forme un continuum de situations très diverses. Ainsi, en Bretagne, le plus petit quartier prioritaire, « le Légué/Le Sépulcre » à Saint-Brieuc, ne compte guère que 454 habitants contre 11 000 à « Bellevue » dans la ville de Brest. De même, alors que certains quartiers sont composés exclusivement de logements HLM, d'autres n'en comptent qu'une faible proportion (6 % des ménages locataires HLM à

1- Cf définitions

2- Cf encadré « Politique de la ville »



La politique de la ville

La politique de la ville a pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, d'enrayer la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés. Les interventions sociales et urbaines sont ciblées sur les territoires les plus en difficulté. Ils sont repérés à l'aide d'indicateurs économiques et sociaux ainsi qu'en fonction d'un certain nombre de caractéristiques récurrentes.

La politique de la ville a suscité des pratiques nouvelles de travail dans un cadre contractuel. C'est une politique interpartenariale associant de multiples acteurs : État, Région, Département, collectivités locales, chefs de projet, offices HLM, Caisses d'allocations familiales, Caisse des dépôts et consignations.

Il existe en France une grande diversité des quartiers dits sensibles ou défavorisés ; la géographie prioritaire de la politique de la ville est loin de se résumer aux banlieues des grandes agglomérations.

La contractualisation avec une majorité de villes petites et moyennes ne fait pas de la Bretagne une région singulière : actuellement, sur l'ensemble du territoire français, 60 % des communes concernées par la politique de la ville ont moins de 20 000 habitants, un tiers ont moins de 10 000 habitants et quatre intercommunalités sur dix concernées sont des territoires à dominante rurale.

Définis dans une « géographie prioritaire » élaborée au niveau national, les contours des territoires de la politique de la ville évoluent et font l'objet d'arbitrages et d'affirmation de nouvelles priorités. Une réforme en cours redéfinit les zones et les modalités d'intervention, avec une révision complète de la liste nationale des quartiers prioritaires.

Après la concertation « Quartiers, engageons le changement » à l'automne dernier et le comité interministériel des villes du 19 février 2013, une nouvelle étape de la politique de la ville est ainsi engagée sur cinq points :

1) Une mobilisation de chacun des ministères pour un droit commun renforcé dans les quartiers : des engagements sont contractualisés, sous forme de conventions d'objectifs entre le ministère chargé de la ville et chaque ministère, déclinant spécifiquement l'action de ce dernier dans les quartiers. L'ensemble des acteurs publics concernés est également mobilisé dans le cadre de conventions d'objectifs.

2) Des contrats de ville pour tous les quartiers populaires et des moyens de la politique de la ville concentrés dans les quartiers prioritaires : la géographie prioritaire sera simplifiée et concentrée sur environ 1 200 « quartiers prioritaires » (deux fois moins qu'actuellement), définis objectivement à partir de leur population à bas revenus. Une nouvelle génération de contrats de ville sera développée sur la période 2014-2020 avec un contrat urbain global.

3) Une nouvelle génération de projets de rénovation urbaine lancée à partir de 2014 et intégrée dans les contrats de ville, pour les quartiers aux plus forts enjeux.

4) Le pouvoir d'agir, donner toute leur place aux acteurs de proximité et aux habitants : l'objectif est de faire des habitants les co-constructeurs des futurs contrats de ville, en développant la participation des habitants à toutes les étapes.

5) La lutte contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, et au territoire : l'action consistera notamment à mettre en place de nouveaux dispositifs d'évaluation propres à rendre compte des discriminations ressenties par les habitants des quartiers de la politique de la ville dans leur vie quotidienne, ainsi qu'à mobiliser, former et sensibiliser le réseau territorial et les acteurs de la politique de la ville à la prévention des discriminations.

Un projet de loi précisant la méthode retenue (basée sur les seuls critères de revenu et de population) sera discuté au Parlement à l'automne. Une fois les contours des quartiers définis, deux concertations locales seront conduites : avec les services de l'État dans un premier temps, avec les collectivités locales dans un second temps.

La nouvelle géographie prioritaire devrait être arrêtée début 2014 et les nouveaux contrats de ville signés au second semestre. Ils succéderont aux Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) au 1^{er} janvier 2015.

■ **Pascale Petit-Sénéchal** -
Déléguée régionale adjointe de l'Acse

La liste des quartiers prioritaires en Bretagne

Département	Unité urbaine	Zones urbaines sensibles	Nouveaux quartiers prioritaires
Côtes-d'Armor	Guingamp		Roudourou
	Lannion		Ar Santé/Les Fontaines, Ker Uhel
	Plédran		Les Côteaux
	Saint-Brieuc	Croix Saint-Lambert/Ville Oger, Le Plateau/Balzac/Ginglin, Point du jour/Waron/Saint-Jouan/Tour d'Auvergne	Le Légué/Le Sépulcre, Iroise/Brezillet
Finistère	Brest	Kéréderm, Pontanezen, Kérourien	Bellevue, Kerangoff, Kerbernier, Lambezellec, Pen Ar Créarch, Queliverzan, Recouvrance, Saint-Martin, Saint-Pierre
	Concarneau		Kérandon/Kerfeunteun
	Morlaix		Centre-ville, Plateau Nord Est
	Quimper	Kermoysan	
Ille-et-Vilaine	Fougères	Cotterêts	
	Rennes	Villejean, Le Blosne, Maurepas, Cleunay, Les Champs Manceaux/Les Clôteaux	Le Blosne Suisse/H.Fréville/F.Jack, Centre ville (Saint-Jacques-de-la-Lande)
	Saint-Malo	La Découverte	Gare Marville
	Vitré		Maison Rouge/Ilot Debussy
Morbihan	Auray		Zone Artisanale Sud-Est/Kerdrain/Kerudo
	Lorient	Bois du Château, Kervénanec, Polygone, Chantiers République	Centre-ville/Kerfréhour
	Vannes	Kercado, Ménimur	

Source : Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes

« Saint-Martin » à Brest). Entre ces extrêmes, toutes les situations intermédiaires coexistent, sans que l'on puisse faire émerger de sous-groupes de quartiers prioritaires bien distincts les uns des autres.

15 quartiers bretons parmi les 500 quartiers métropolitains les plus défavorisés

Le revenu est un révélateur des difficultés sociales. De faibles revenus vont souvent de pair avec un taux de chômage élevé et une forte proportion de jeunes sans diplôme. Par ailleurs, les quartiers à faibles revenus sont aussi ceux comptant le moins de propriétaires de leur logement.

Sur l'échelle des revenus, les quartiers prioritaires bretons se situent dans une fourchette moins étendue que celle observée pour l'ensemble des 2 314 quartiers prioritaires français. Absents des extrêmes, ils occupent en revanche tout le spectre des situations intermédiaires, certains connaissant donc une précarité élevée. Ainsi, 15 et 22 quartiers bretons se situent respectivement parmi les 500 et 1 000 quartiers métropolitains les plus défavorisés alors que d'autres figurent parmi les moins défavorisés. Dans les deux ZUS les plus en difficulté (« Bois du château » et « Polygone » à Lorient), plus du quart de la

population dispose de moins de 3 500 € par an, avant impôts et prestations sociales. À l'opposé, aux « Cotterêts » à Fougères, ce seuil est de l'ordre de 8 100 €.

De même, la précarité est très différente selon les NQP : de 3 630 € pour le premier quart de la population au « Roudourou » (Guingamp) jusqu'à 12 880 € à Saint-Jacques-de-la-Lande. A noter cependant que la totalité de cette commune est classée en quartier prioritaire alors qu'elle comprend également une frange de population plus aisée.

Les familles nombreuses bretonnes sont moins souvent concernées par la précarité que dans d'autres régions. La part des familles nombreuses dans les quartiers prioritaires est ainsi la plus faible des régions, si l'on excepte l'Auvergne. La Bretagne fait partie également des régions ayant une superficie des logements par personne la plus élevée dans les quartiers prioritaires.

De fortes disparités de revenus au sein même des quartiers en Bretagne

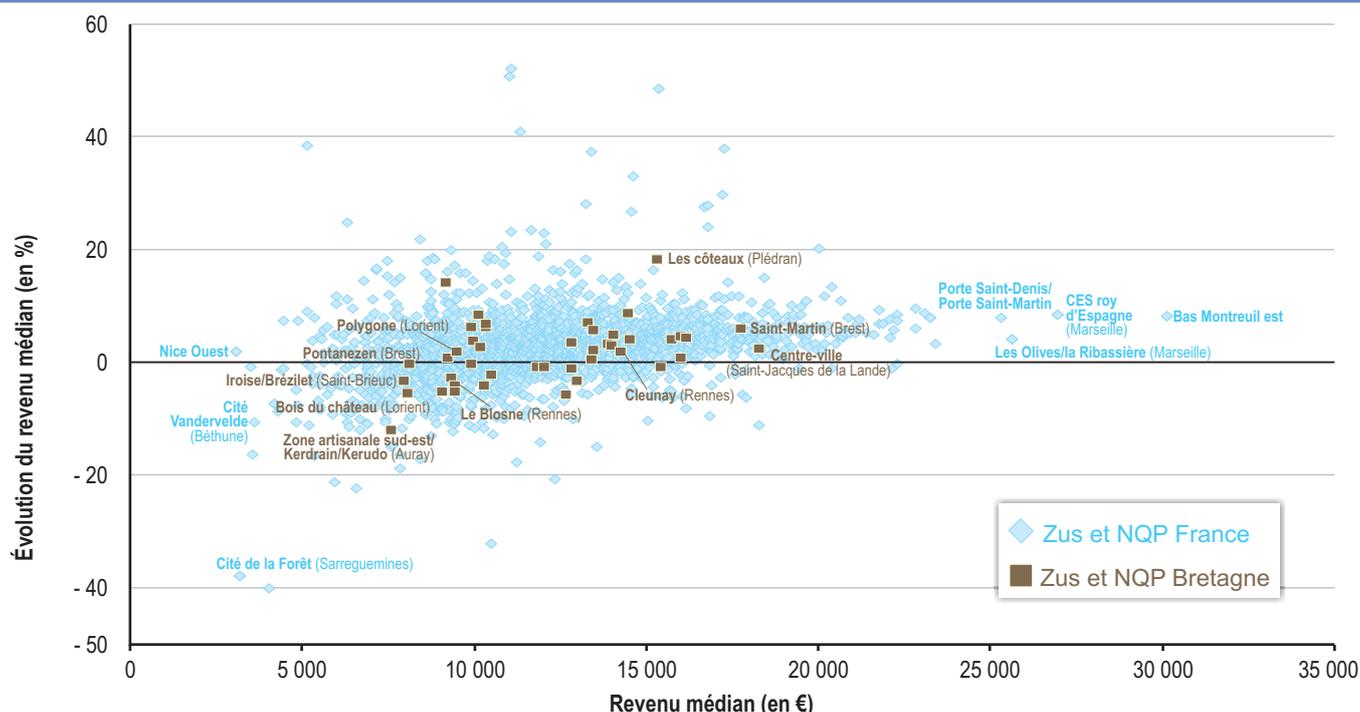
Ces disparités de revenus renvoient à différents facteurs. En premier lieu, la composition de ces quartiers (taille, périmètre) tient

une part importante et influe tant sur les niveaux de revenus que sur le degré de mixité sociale. Ces quartiers peuvent en effet aussi englober des habitants aux revenus plus élevés et ne pas être circonscrits aux territoires les plus en difficulté. Ainsi, la part de la population précaire n'est que de 21,2 % dans l'ensemble des quartiers prioritaires bretons, contre 28 % au niveau national. En Bretagne, certains quartiers prioritaires sont ainsi composés d'une importante proportion de population à bas revenus quand d'autres en comportent moins de 10 % (de 7 % à Saint-Jacques-de-la-Lande à 40 % dans le quartier « Iroise/Brezillet » dans l'agglomération briochine). La Bretagne occupe ainsi le 7^e rang des régions françaises à plus forte disparité au sein des quartiers prioritaires, mais se situe toutefois à un niveau proche de la moyenne française.

La situation des habitants des quartiers à fortes disparités paraît moins défavorable. Il s'agit en effet de quartiers où la part des ménages locataires et, a fortiori, locataires en logement HLM, est la plus faible. La population la plus aisée de ces quartiers dispose de revenus plus élevés qu'ailleurs. Son profil sociodémographique ne correspond pas à celui des populations précaires, à l'instar des zones pavillonnaires de Saint-Jacques-de-la-Lande ou de « Cleunay » à Rennes.

Une grande diversité de revenus médians dans les quartiers prioritaires bretons

Revenu médian et évolution entre 2007 et 2009 du revenu médian des quartiers prioritaires de métropole



Lecture : les quartiers prioritaires bretons se situent dans un large éventail de revenus médians lorsqu'on les place dans le nuage de points de l'ensemble des quartiers prioritaires mais sont absents des extrêmes.

Source : Insee DGFIP, source fiscale 2009

La moitié de la population à bas revenus des unités urbaines de Rennes et Brest réside en Cucs

Population à bas revenus au sein des unités urbaines

Département	Unité urbaine	Population en 2009		Part de la population à bas revenus (en %)	
		totale	dont en Cucs	dans l'ensemble de l'unité urbaine	en Cucs
Côtes-d'Armor	Guingamp	20 793	837	8,9	14,8
	Lannion	49 295	2 334	5,6	25,4
	Plédran	6 292	474	4,2	23,2
	Saint-Brieuc	90 914	11 000	7,8	44,1
Finistère	Brest	185 700	38 609	8,0	51,3
	Concarneau	27 530	1 946	5,3	25,4
	Morlaix	25 402	10 838	8,1	71,0
	Quimper	76 748	3 883	6,5	21,0
Ille-et-Vilaine	Fougères	25 574	2 448	7,3	21,4
	Rennes	272 679	51 505	8,1	47,8
	Saint-Malo	45 739	6 375	7,7	41,0
	Vitré	16 611	2 395	5,7	31,2
Morbihan	Auray	25 266	806	6,2	19,1
	Lorient	113 568	10 825	9,0	30,0
	Vannes	72 279	7 872	7,3	42,6

Source : RDL 2010 - Insee - DGFIP

En revanche, dans les quartiers à faibles disparités, le niveau de revenus est toujours plus bas, les jeunes adultes sont moins diplômés et les actifs sont essentiellement ouvriers ou employés.

Des évolutions différentes pouvant accentuer ces disparités

En second lieu, les disparités de situation entre quartiers prioritaires tiennent aux évolutions qu'ils ont rencontrées depuis leur création. Ces évolutions peuvent par exemple renvoyer à des opérations de rénovation urbaine ou témoigner d'un accroissement des difficultés. La crise actuelle a en effet touché plus fortement les populations les plus fragiles, aux emplois précaires. En Bretagne, la part de la population sous le seuil de bas revenu augmente, dans les quartiers « Le Légué/le Sépulcre » à Plérin, « Ar santé/Les fontaines » à Lannion, « Cleunay » et « Les champs manceaux/les Cloteaux » à Rennes, « Recouvrance » à Brest et « Bois du château » à Lorient.

En revanche, la situation s'améliore nettement pour les quartiers du « Roudourou » à Guingamp, de « Saint-Pierre » à Brest, de « Croix-Saint-Lambert/ville Oger » à Saint-Brieuc et des « Côteaux » à Plédran. Pour ces quartiers, le revenu médian a augmenté de plus de 8 % entre 2007 et 2009. Excepté le quartier de « Saint-Pierre », ces quartiers

ont perdu plus de 10 % de leur population sur cette période. Les quartiers de « Kermoy-san » à Quimper et « La découverte » à Saint-Malo sont dans la même dynamique témoignant de programmes de réhabilitation et de rénovation.

Le nombre de demandeurs d'emploi a plus fortement augmenté dans les quartiers prioritaires que sur l'ensemble du territoire. Alors que 7,6 % des demandeurs résidaient dans ces quartiers en juillet 2011, ils sont 8,4 % en mai 2013 dans ce cas. Les évolutions récentes du nombre de demandeurs d'emplois sont contrastées selon les quartiers et quelquefois différentes de celles observées pour les revenus. Ainsi, ce sont les ZUS de Lorient (plus particulièrement « Bois du château ») et de Saint-Brieuc (« Point du jour ») qui ont connu les évolutions les plus défavorables.

La mobilité résidentielle dans les quartiers prioritaires influe aussi sur leur dynamique

Le renouvellement des populations à l'intérieur des quartiers influe également sur leur dynamique d'ensemble. Près de 70 % des ménages du quartier de « Recouvrance », à Brest, sont ainsi installés depuis moins de 5 ans dans leur logement contre seulement 48 % de l'ensemble des ménages de l'unité urbaine. Ce quartier a été l'objet d'une opération de réhabilitation des logements. Dans

d'autres cas, la présence de logements pour étudiants peut également entraîner un fort renouvellement de la population.

À l'inverse, d'autres zones se renouvellent moins vite que l'unité urbaine environnante. Ainsi, 53 % des ménages de l'unité urbaine de Rennes n'habitaient pas dans le même logement 5 ans auparavant, contre seulement 48 % des ménages de la Zus du « Blossne » et 44 % de ceux du NQP du même nom. Compte tenu des mobilités susceptibles de se produire à l'intérieur même de l'unité urbaine, ces taux indiquent une assez forte stabilité des ménages de ces quartiers. Cependant, le taux observé pour l'ensemble de l'unité urbaine est en partie lié aux nouvelles constructions de logements, à l'extension de l'unité urbaine et donc à l'arrivée de nouvelles populations.

Les évolutions d'un quartier ne se confondent pas avec les trajectoires individuelles de ses habitants, le renouvellement de population contribuant au changement du visage des quartiers. La population aujourd'hui en situation de précarité n'est pas forcément la même que celle présente il y a quelques années. Se dessinent ainsi divers schémas de fonctionnement pour ces quartiers : certains, avec un fort taux de renouvellement de la population ne sont qu'une étape d'un cycle de vie, alors que dans d'autres, la population est plus stable.

Le contraste avec le tissu urbain environnant comme révélateur de précarité

Les quartiers prioritaires de la région connaissent également des situations différentes du point de vue de leur insertion dans l'environnement urbain. Le contraste entre les revenus des habitants des quartiers prioritaires et ceux de l'ensemble de l'unité urbaine est un peu plus faible en Bretagne qu'en moyenne nationale. Les quartiers prioritaires les plus précaires de Bretagne sont en effet assez souvent situés dans des unités urbaines bretonnes où les revenus sont plus faibles qu'ailleurs.

Toutefois, les quartiers prioritaires bretons présentant les contrastes les plus forts avec leur environnement urbain sont aussi ceux qui connaissent les indicateurs liés au revenu les plus dégradés : part la plus forte de population à bas revenus, d'ouvriers et d'employés, de jeunes sans diplôme ou de ménages concernés par une allocation chômage.

Bretagne : moins de pauvreté en milieu urbain mais autant dans les espaces ruraux

Taux de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine et le type de commune (en %)

	Taux de pauvreté						
	Selon la catégorie d'aire urbaine					Selon le type de la commune	
	Grands pôles urbains	Espaces périurbains	Moyennes et petites aires urbaines	Autres communes multipolarisées	Communes hors influence des pôles	Hors unité urbaine	Unité Urbaine
Bretagne	13,2	9,1	11,7	12,7	15,7	11,9	11,5
France de province	16,2	10,0	15,6	14,1	17,5	12,0	15,2
France métropolitaine	15,6	9,8	15,6	14,1	17,5	11,8	14,8

Source : RDL 2010 - Insee - DGFIP

Les unités urbaines sont des territoires qui concentrent des populations hétérogènes. Des actifs appartenant aux catégories sociales aux revenus élevés y côtoient les habitants les plus précaires vivant en logement social.

Il est alors possible de situer les quartiers prioritaires en fonction de leur taille, de leurs contrastes avec l'unité urbaine et de la diversité des revenus.

La précarité ne s'arrête pas aux frontières des quartiers prioritaires

L'environnement urbain des quartiers prioritaires a lui aussi connu des dynamiques différentes depuis leur création. La précarité a ainsi pu déborder des limites actuelles de ces quartiers, apparaître dans des endroits plus éloignés, ou encore se disséminer de façon plus diffuse dans l'ensemble du tissu urbain. Au sein de ce tissu, la part de la population à bas revenus résidant aujourd'hui dans les quartiers prioritaires renseigne sur la façon dont les difficultés sociales ont pu évoluer dans une ville.

Ainsi, Rennes et Brest, les deux plus grandes unités urbaines de Bretagne, se trouvent dans des situations assez comparables avec près de la moitié de la population à bas revenus vivant dans des quartiers prioritaires. À Rennes, une partie de la population à bas revenus et de nombreux chômeurs résident ainsi dans le centre-ville, dans des quartiers à forte mixité où le revenu médian est assez élevé. Apparaissent cependant quelques quartiers, autour de « Maurepas » ou dans le nouveau quartier « Beauregard », au nord de « Villejean » dans lesquels la population à bas revenus est présente et les revenus peu élevés. À Brest, les revenus sont peu élevés dans le centre et autour des quartiers prioritaires. La densité de personnes à bas revenus y est également soutenue, sans

atteindre les niveaux des quartiers prioritaires. Les limites des territoires précaires sont ainsi devenues plus floues.

À Saint-Brieuc et Vannes, ce sont plus de 40 % de la population à bas revenus qui résident dans les quartiers prioritaires. Cependant, dans les deux cas, quelques zones plus restreintes, avec des revenus médians très bas et une densité de population précaire assez élevée, prolongent les quartiers prioritaires. Ce constat peut ainsi laisser supposer une extension de la pauvreté vers ces zones. À Saint-Brieuc, le prolongement de la Zus du « Plateau » au nord-est est particulièrement concerné, mais cette précarisation s'observe aussi entre les trois Zus de l'unité urbaine. À Vannes, existe une précarité assez forte qui semble s'étendre à l'est et au sud-est de la Zus de « Ménimur ».

À Lorient, les zones concernées par la précarité débordent plus largement les quartiers prioritaires. Dans la commune de Lorient et en partie à Lanester, des zones à bas revenus, où réside une population précaire dense, ne sont pas couvertes par la politique de la ville. Ces signes de précarité importante et étendue sont confirmés par de nombreux éléments : densités élevées des bas revenus, des chômeurs et des personnes peu diplômées.

À Quimper, où la population à bas revenus est moins présente, la Zus de « Kermoy-san », peu étendue, ne regroupe qu'un cinquième de la population précaire. En dehors de ce quartier, d'autres zones, plus éparées, souvent peu denses et de petite taille, sont également en situation de précarité, et le revenu médian y est peu élevé. La précarité est ainsi plus diffuse mais réelle dans une grande partie de la ville.

Morlaix et Guingamp, avec une part de la population à bas revenus similaire, connaissent des situations opposées. À Morlaix, les

quartiers prioritaires, très étendus, laissent peu de place à une précarité extérieure. À l'inverse, à Guingamp, le petit quartier du « Roudourou » ne concentre que 15 % de la population précaire. Les revenus sont modestes sur la quasi totalité du territoire, même si la précarité y est souvent peu dense. Fougères, où la précarité est cependant moins marquée, possède un profil similaire.

À Lannion, hormis les deux nouveaux quartiers prioritaires, une zone assez étendue de forte précarité s'étend également à l'ouest du NQP « Ar santé/Les fontaines ». Si la densité de bas revenus y est moins importante que dans les quartiers prioritaires, les revenus sont faibles et le nombre de chômeurs élevé.

À Saint-Malo enfin, au sud du quartier prioritaire « la Découverte » se trouve un espace de précarité relativement dense, qui cumule bas revenus et taux de chômage important.

Dans les autres unités urbaines concernées par la politique de la ville, il n'existe pas de zones denses et à bas revenus.

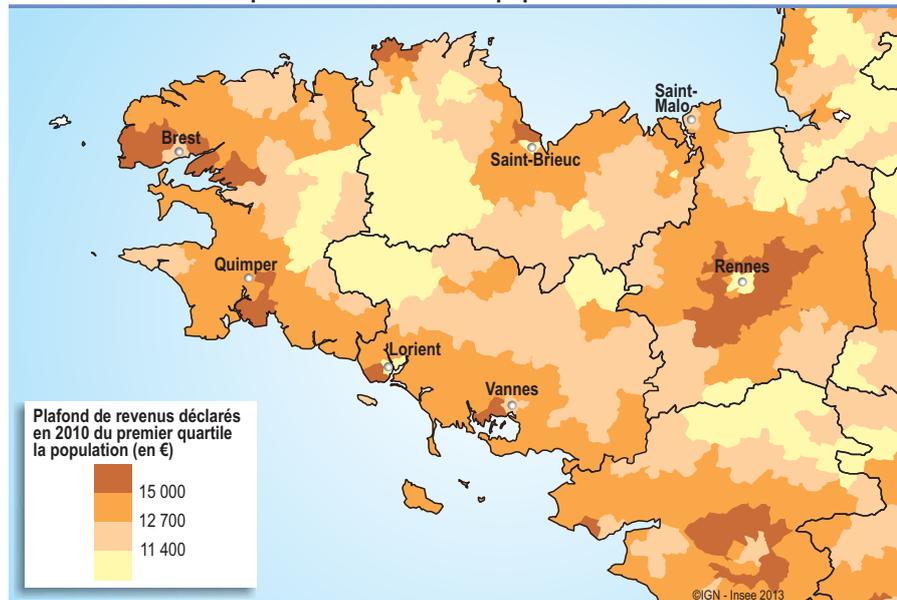
Une précarité aussi hors de l'espace l'urbain

Si le taux de pauvreté en milieu urbain est plus faible en Bretagne qu'au niveau national, il n'en est pas de même pour les espaces ruraux, pour lesquels la région se situe au même niveau que le reste de la France. En Bretagne, la précarité est ainsi géographiquement moins concentrée dans les grands pôles urbains que dans les autres régions.

Dans une soixantaine de communes bretonnes, un quart de la population dispose de moins de 10 000 € par an (avant prestations sociales) pour vivre, à l'instar de la majorité des quartiers prioritaires. Cependant, la population totale de ces communes ne représente que 35 000 personnes, contre plus de

Des populations à bas revenus plus fréquentes dans les villes et les espaces ruraux

Plafond de revenus du quart le moins aisé de la population des cantons et villes en 2010



Source : Insee DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages en 2010

150 000 dans les quartiers prioritaires. Ces communes se situent dans le Centre Bretagne, loin des zones littorales et des périphéries des villes.

Les communes du littoral et des périphéries des agglomérations moins concernées par la précarité

En zone littorale, les revenus des habitants sont importants, surtout dans les communes côtières. La moitié de la population a un revenu supérieur à 20 000 € par unité de consommation (UC) dans les communes côtières les plus aisées où 40 % des revenus proviennent des pensions de retraites. Dans les communes plus en retrait du littoral, les revenus sont plus faibles, mais restent plus élevés que dans les espaces ruraux, y compris pour les plus modestes. Vu les caractéristiques régionales, les inégalités de revenus sont fortes dans les territoires les plus prisés, le long de la côte. Si les personnes âgées vivant en zone littorale sont plus fréquemment diplômées qu'ailleurs (la moitié au moins est titulaire du BEPC), les moins de 35 ans le sont moins souvent qu'en périphérie des villes.

La périphérie des villes - l'espace périurbain - est habitée par une population homogène comptant de nombreux actifs. Les inégalités de revenus entre les ménages sont faibles. Dans ces communes, le chômage est moins important qu'ailleurs, inférieur à 7 %. Les pôles d'emplois sont facilement accessibles par la route ou les transports en commun. Quelle

que soit la génération, les habitants des périphéries de ville sont aussi diplômés que ceux des grandes unités urbaines. Par ailleurs, ils sont plus fréquemment propriétaires de leur logement.

Les périphéries des villes sont ainsi les territoires aux revenus les plus élevés. La moitié de la population dispose de revenus supérieurs à 19 700 € par UC et par an. Cependant, à mesure que l'on s'éloigne du pôle, les revenus des habitants diminuent. Cet espace périurbain est plus peuplé en Bretagne que dans d'autres régions et, malgré le faible taux de précarité, de nombreuses personnes en situation difficile y résident. L'extension de ces espaces périphériques, l'installation des ménages les plus modestes de plus en plus loin des centres d'emplois et les coûts croissants de transport induisent une fragilité potentielle d'une partie de cette population.

Le Centre Bretagne : une précarité plus diffuse

Entre le littoral et les espaces sous influence urbaine, prend place un territoire à dominante rurale, moins densément peuplé et moins attractif, tant pour les retraités aisés que pour les actifs. Il comprend principalement le Centre Bretagne, mais aussi une partie du Trégor, du pays de Redon et du pays de Saint-Malo. Au sein de ce territoire régional, les difficultés socio-économiques sont souvent plus prégnantes à l'ouest qu'à l'est.

Des pôles d'emplois de plus petite taille, comme Loudéac, Pontivy ou Carhaix, structurent cet espace. La précarité peut être élevée dans certaines petites unités urbaines éloignées des grands pôles, telles Rostrenen, Dol-de-Bretagne, Tréguier, Chateaufort-du-Faou.

Les revenus des habitants du Centre Bretagne sont plus faibles que dans les autres zones de la région : le revenu des 10 % les plus modestes y est presque aussi bas que dans les principales villes régionales et leurs quartiers prioritaires. Ainsi, un habitant sur dix y vit avec moins de 7 700 € par an. La précarité est encore plus intense dans le Centre Ouest Bretagne où les 10 % les plus modestes vivent avec moins de 6 800 € par UC et par an. Ces faibles revenus d'une partie de la population expliquent les inégalités marquées des revenus notamment dans l'ouest des Côtes-d'Armor. Elles sont toutefois moins importantes que dans les grandes unités urbaines.

Les habitants du Centre Bretagne sont moins souvent diplômés que ceux du reste de la région, quelles que soient les générations. L'absence de diplôme est plus importante sur les territoires les plus éloignés des pôles d'emplois et de formation. Pour les moins de 35 ans, elle est plus marquée parmi ceux habitant à proximité de la limite entre les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Pour les 35 ans ou plus, l'absence de diplôme est plus fréquente à l'est d'une ligne Saint-Brieuc - Vannes et autour de Loudéac. Ces populations non-diplômées sont aussi présentes à l'est d'un croissant allant de Dol de Bretagne à Redon. Si le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est un des plus faibles des régions françaises pour la Bretagne (7,3 %), près d'un jeune sur 10 est cependant dans ce cas dans le Centre Bretagne.

L'isolement accompagne la précarité. En Centre Bretagne, la densité de population est la plus faible de la région. Dans les communes de l'est, la densité est inférieure à 50 hab./km². À l'est de Loudéac et Pontivy, la densité de population est comprise entre 10 et 30 hab./km². Elle peut s'accompagner d'un isolement plus prononcé. En Centre Bretagne, un habitant sur cinq vit seul. À l'exception des principales villes, c'est le territoire comptant le plus de ménages d'une seule personne. L'isolement concerne en premier lieu les 60 ans ou plus. Selon les communes du territoire, ils sont entre un tiers et la moitié à vivre seul dans leur logement.

L'ancrage local est important. Plus qu'ailleurs, les ménages sont propriétaires de leur résidence principale, ce qui peut constituer un frein à la recherche d'emploi pour les actifs. Ainsi, le taux de chômage est plus fort qu'en périphérie de ville. On constate également que le chômage est plus présent à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc - Lorient,

mais aussi, plus à l'est, autour de Redon et de Saint-Malo.

Les différents éléments de la précarité sont souvent concentrés sur les mêmes territoires et se cumulent : un faible niveau d'éducation, un emploi peu qualifié ou des difficultés à trouver un emploi et, en conséquence, des

revenus moins élevés. Ces mêmes éléments peuvent également entraîner des plus forts risques d'être en moins bonne santé.

■ Sylvain Dajoux,
Jean-François Hervé

Définitions

Les **Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)** ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Les Cucs sont composés de deux types de quartiers : les Zones urbaines sensibles (Zus) et les Nouveaux quartiers prioritaires (NQP). Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...). Il est élaboré à l'initiative conjointe du maire, ou du président de l'EPCI, et du préfet de département.

La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville crée les **zones urbaines sensibles (Zus)**. Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Les **Nouveaux quartiers prioritaires (NQP)**, sont complémentaires aux Zus. Les NQP ont été définis en 2007 lors de la mise en place des Cucs.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Le nombre d'**Unités de Consommation (UC)** d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Il est évalué comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

La **population à bas revenus** est la part de la population dont le revenu par UC est inférieur à un seuil convenu. Ici, ce seuil est le premier décile de la distribution par personne des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une Zus ou un NQP. 10 % des personnes de cet ensemble d'unités urbaines appartiennent donc à un ménage dont le revenu par UC est inférieur à ce seuil.

Le **revenu médian** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu déclaré par unité de consommation est inférieur à la médiane et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

La **disparité** interne du quartier prioritaire indique si la zone est homogène en termes de revenus. Elle est mesurée par l'écart interquartile des revenus du quartier. Plus cet écart est élevé, moins la zone est homogène.

Le **contraste** indique si le quartier prioritaire se différencie nettement du reste de l'unité urbaine à laquelle il appartient. Il est mesuré par l'écart entre le revenu médian de l'unité urbaine hors quartiers prioritaires et celui du quartier prioritaire. Plus cet écart est élevé, plus le quartier se différencie de l'unité urbaine.

Pour en savoir plus

- [Projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine \(VILX1315170L\)](#) / Légifrance .- (2013, août).
- Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (www.lacse.fr)
- [Lieu de résidence et discrimination salariale : le cas des jeunes habitant dans une zone urbaine sensible](#) / Thomas Couppié, Jean-François Girret, Stéphanie Moullet ; Insee.- Dans : *Économie et Statistique* ; N° 433-434 (2011, janv.). - P. 47-70.
- Ministère délégué à la ville (www.ville.gouv.fr)
- [Les Zus bretonnes en 2006](#) / Sylvain Dajoux ; Insee Bretagne. - 2010. - Dans : *Octant* .- N° 118 (2010, mars).- 8 p.
- Insee Bretagne (www.insee.fr/fr/regions/bretagne)
- Insee (www.insee.fr)

Directeur de la Publication : Michel Guillemet

Rédacteur en chef : Jean-Marc Lardoux

Composition : Jean-Paul Mer

ISSN 2105-1151 - © Insee 2013 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2013

INSEE Bretagne

36, place du Colombier

CS 94439

35044 RENNES Cedex

Pour tout renseignement statistique :
09 72 72 40 00 (tarification appel local)